

Preavis reduit a 1 mois au lieu de 3 mois

Par mag, le 05/08/2010 à 22:45

Bonjour,

voici ma situation:

cela fait 2 ans et 9 mois que je suis dans mon logement. mon conjoint habite avec moi depuis plus d'un an sans être déclaré vivant avec moi dans mon logement.

je suis donc la seul a avoir signé le bail .

Je suis actuellement au chômage car fin de CDD le 8 juillet. Au 1er septembre j'intègre l'ecole d'aide soignante et j'aurais le statut d'étudiante.

Il me semble que comme je suis au chômage et que mon CDD est terminée et que je suis le seul nom sur le bail je peux bénéficier de la réduction du préavis a 1 mois est ce que j'ai raison ?

Parce que j'en est parlé a mon proprio et il ne veux pas de préavis de 1 mois car mon conjoint occupe le logement avec moi .

Que puis je faire?

merci.

Par aliren27, le 06/08/2010 à 08:08

bonjour,

la fin d'un CDD justifie le préavis réduit à un mois.

Faire courrier en RAR au propriétaire ou agence. Le préavis par du jour de la réception du courrier.

etant seule titulaire du bail, il doit accepter ce préavis.

Cordialement

Aline